

Réouverture des écoles : interro surprise pour les mairies

Deux mois après la fermeture, l'heure est à la rentrée pour les écoles primaires. Une charge qui revient aux maires, qui devront s'organiser en un temps record. Exemple à [Honfleur](#) et à [Terre d'Auge](#).

Lors de son discours devant l'Assemblée nationale, [Édouard Philippe](#) a confirmé le souhait du gouvernement de voir les écoliers reprendre le chemin des classes, dès le 12 mai. Une rentrée scolaire qui se fera de manière progressive, en commençant par les élèves de grande section de maternelle, de CP et de CM2, et des classes à effectifs réduits, comptant 15 élèves par classe au maximum.

Deux semaines pour sécuriser les écoles

Mais ces mesures, décidées par le gouvernement, posent de nombreuses questions pour les maires, qui devront organiser la réouverture des écoles et le retour en classe en un temps record. Un véritable casse-tête pour les édiles de la Côte fleurie : « **Est-ce que ce n'aurait pas été mieux d'attendre septembre et de mieux préparer la rentrée ?** se demande [Michel Lamarre](#), maire de [Honfleur](#). **Là, on a une quinzaine de jours pour sécuriser les écoles, installer du Plexiglas à la cantine, munir le personnel de masques, élaborer un programme avec les enseignants... C'est bien trop peu !** »

L'édile fait également part de son inquiétude depuis la lecture d'une étude britannique, qui esquisse un lien entre le coronavirus chez l'enfant et un syndrome inflammatoire grave et rare. Plusieurs réunions ont d'ores et déjà eu lieu pour trouver des solutions à ces problèmes, mais le maire craint que le gouvernement ne confonde vitesse et précipitation.

« Je ne prendrai pas seul cette responsabilité »

Une inquiétude que partage [Hubert Courseaux](#). Le président de la communauté de communes [Terre d'Auge](#), qui a la compétence scolaire, ne sait pas s'il sera en mesure de rouvrir les écoles le 11 mai. Il a à sa charge la réouverture de onze écoles maternelles et élémentaires, ce qui correspond à la rentrée potentielle de 1 200 élèves : « **Je suis confronté à un véritable problème sanitaire : après deux mois de confinement, on nous demande de mettre 15 enfants dans une même classe, avec des protections qui sont quand même assez limitées. Beaucoup de parents m'ont d'ores et déjà dit qu'ils ne mettraient pas leurs enfants à l'école, parce qu'ils sont inquiets.** »

À l'inquiétude des parents se rajoute celle des maires de communes ayant à leur charge une école : selon le président de [Terre d'Auge](#), certains maires envisagent même de déposer des arrêtés municipaux pour empêcher la réouverture de leurs écoles : « **Ils s'interrogent encore : est-ce que nous allons réussir à mettre en place un dispositif sanitaire suffisant pour assurer la sécurité des élèves ? À l'heure actuelle, je n'en sais rien.** »

[Hubert Courseaux](#) l'affirme, mardi, il prendra la décision de rouvrir ou non ses écoles, « **en fonction de la protection sanitaire que nous serons à même de proposer aux élèves et au personnel de l'école à ce moment-là. Je demanderai également au préfet de valider notre circuit de protection sanitaire : je ne prendrai pas cette responsabilité seul.** »



Devant l'école René-Coty de Trouville, le 13 mars, les parents d'élèves ne se doutaient pas que l'école fermerait près de deux mois. Archives Ouest-France



Michel Lamarre, maire de Honfleur. Ouest-France



Hubert Courseau, président de Terre d'Auge. Ouest-France



Sylvie de Gaetano, adjointe aux affaires scolaires de Trouville. Ouest-France